PROJET DE LOI SUR L'INFORMATION

Députés partagés et plaidoyer de Nacer Mehal

La Commission information et culture de l'Assemblée nationale a pris note des différentes interventions des parlementaires portant sur les amendements apportés au projet de loi organique relatif à l'information, a-t-on appris de source proche de cette dernière. Pour sa part, le ministre de tutelle a appelé à «l'aide de tous les professionnels» du secteur pour travailler dans un esprit «constructif» afin de débarrasser la profession des «parasites».

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - L'intervention de Nacer Mehal a eu lieu tard dans la soirée de mardi dernier. Il a plaidé pour «l'aide de tous, des éditeurs, des journalistes, des imprimeurs, de tous les gens de la profession pour se mettre au travail pour codifier, organiser, assainir, former dans un esprit constructif et pour débarrasser cette noble profession des parasites». Et d'ajouter : «Si la volonté de tous se vérifie, nous pourrons entamer ce long chemin de réhabilitation du journalisme dans notre pays dans le respect de la liberté d'expression et des valeurs humaines.»

Insistant sur cet esprit de «complémentarité», il s'est dit «convaincu» d'aboutir à une loi au diapason des réformes voulues par le président de la République et des attentes de toute la corporation des journalistes.

Cela étant, le ministre a fait observer que le projet de loi «peut constituer», après amendement, une «avancée importante» pour le secteur de la communication, réitérant «l'attachement» du gouvernement à l'exercice «plein et entier» des libertés, à commencer par la liberté d'expression dans le cadre des lois universelles et des lois de la République. Abordant le contenu du projet de loi, M. Mehal a indiqué que l'ouverture de l'audiovisuel, qui est «un des points forts des réformes décidées par le président de la République», a besoin — comme cela se fait de par le monde — d'une loi «spécifique» qui sera soumise prochainement au Parlement.

Pour Mehal, l'audiovisuel est un «domaine sensible qui mérite réflexion». Il a annoncé, à ce titre, l'entame prochaine de consultations «nécessaires» avec les professionnels de l'audiovisuel, les juristes et tous ceux qui souhaiteraient apporter leur contribution à l'élaboration de cette loi. Dans le même sillage, il a évoqué la Télévision nationale dont l'ouverture a connu ses premiers pas, souhaitant que celle-ci se poursuive pour organiser un débat «serein, responsable et civilisé». «Je suis le premier à critiquer la Télévision, mais je suis aussi le premier à la défendre car elle n'est pas responsable de tout», relevant qu'il y a un «environnement et des mentalités à changer et des comportements à bannir à l'intérieur et à l'extérieur de la télévision».

Photo : NewPress.

Mais avant l'intervention du ministre, plusieurs députés n'y sont pas allés par quatre chemins pour porter des critiques à l'adresse des journalistes. D'ailleurs, Lazhar Hamadou du FLN dira qu'il y a «prédominance de la pensée anarchique» dans la presse écrite, alors que son collègue du même parti, Mohamed Tahar Bouguertouf, dira que «le but de la presse publique est connu mais la presse privée a essentiellement des objectifs matériels et non des principes et une morale pour servir la civilisation d'un peuple».

Fort heureusement, d'autres députés sont intervenus, des femmes en premier dont l'une du FLN, Karima Benacib, qui a défendu la presse et s'est insurgée contre le pouvoir attribué à l'autorité de régulation de la presse écrite dans ce projet. Idem pour Zoubida Kharbache du Parti du travailleurs (PT) qui a estimé que «ce projet verrouille les idées», en rappelant que c'est grâce à la presse écrite que certains sujets ont pu être connus et débattus à l'APN. «Que dire d'une République qui a peur de ses journalistes» ?, s'est interrogé Ali Brahimi, député indépendant.

Pour sa part, le député du RND Djoudi Moudji a plaidé pour l'ouverture des sources d'information aux journalistes et imposer ainsi aux responsables l'obligation de l'accès aux sources d'informations aux journalistes.

A. B.

LES ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE REFUSANT DE S'EN OCCUPER

Les activités périscolaires menacées de disparition

L'avenir des activités périscolaires sera tranché au cours d'une conférence nationale. Cette dernière évaluera les rapports des quatre conférences régionales. Une tendance se dessine déjà : d'un côté le refus des enseignants de les dispenser et d'un autre, le peu d'engouement des parents d'élèves en dehors des zones urbaines.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - A quinze jours de la fin du premier trimestre, la polémique autour des activités périscolaires se poursuit à telle point que c'est le devenir de ces activités qui est remis en cause. Les enseignants du cycle primaire continuent de rejeter la mesure introduite par le département de Benbouzid et à appeler à sa révision. Des propositions soutenues par les syndicats de l'éducation qui estiment à l'unanimité que les enseignants du primaire n'ont pas vocation de s'occuper des activités périscolaires.

Leurs nombreuses protestations ont fini par pousser la tutelle à rouvrir le dossier. Quatre conférences régionales centre, est, ouest et sud ont été organisées mardi pour recueillir les impressions des premiers concernés, à savoir les enseignants. M. Amraoui, le porte-parole de l'Unpef qui a pris part à la conférence du Sud, est catégorique : lors de cette conférence, il est apparu que non seulement les enseignants ne voulaient plus dispenser ces activités car non formés, mais que, également, l'engouement pour ces activités n'est pas très grand en dehors des grandes villes. Il indique qu'au sud du pays, par exemple, le taux de participation à ces activités oscille entre 0 et 5%. M. Amraoui estime opportun de redéfinir ces activités périscolaires et de former les enseignants aux activités à proposer aux élèves de première et deuxième année primaire. La conférence nationale aura pour but de redéfinir les contours de ces activités qui avaient déchaîné les passions. Le soulagement exprimé par la famille de l'éducation après l'annonce de l'instauration de ces activités n'aura été que de courte durée.

Photo : .Samir Sid.

Les enseignants du primaire, qui avaient été les premiers à applaudir l'allégement des programmes, ont fini par protester. Ils contestaient le fait d'être obligés de s'occuper de ces activités entre 14h30 et 15h30.

Les enseignants du primaire considèrent, en effet, qu'ils ne sont pas assez formés pour dispenser des cours de dessin ou de musique et réclament le transfert de cette prérogative à un corps plus compétent.

La piste des conseillers pédagogiques avait été avancée. D'autres pistes seront explorées au cours de la conférence nationale. En attendant, sur le terrain, la mise en œuvre des activités périscolaires diffère d'un établissement scolaire à un autre.

Dans certaines écoles, les enfants font du dessin ou du sport, dans d'autres, le créneau des activités périscolaires a été transformé en espace de remédiation scolaire alors que certains directeurs d'établissement ont carrément pris le loisir de les supprimer tout simplement, libérant l'ensemble des élèves de première et de deuxième année à 14h30.

N. I.

ILS SE REGROUPENT EN COMMISSION SOUS L'ÉGIDE DE L'UNPEF

Les inspecteurs de l'éducation s'organisent

Longtemps restés loin du terrain de la revendication, les inspecteurs de l'éducation du palier primaire montent au créneau. Ils se sont réunis sous l'égide de l'Unpef pour créer une commission qui s'est chargée de rédiger une plateforme de revendications envoyée au premier responsable du secteur. Ils réclament la revalorisation de leur travail, la possibilité de bénéficier de formation post-graduée, la possibilité de bénéficier d'une prime de transport et d'un logement de fonction.

La commission, nouvellement créée, appelle l'ensemble des inspecteurs à se mobiliser pour faire aboutir ces revendications.

N. I.